



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de travaux – Réalisation de Travaux de Terrassement pour
branchement électrique – 81, rue du Général Leclerc -
ARR 2023-02-16-11-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise STIEFVATER sise 43 rue de la crue, COURCELLES LES
MONTBELIARD -25-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de terrassement et de branchement électrique, 81, rue du général Leclerc sur la commune de
SELONCOURT.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de terrassement et de branchement électrique vont avoir lieu à
SELONCOURT, rue du Général Leclerc au numéro 81. Ces travaux se dérouleront à partir du 20 février
2023 pour une durée de 40 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La circulation de tous les véhicules au droit du chantier se fera sur une
seule voie avec alternat par feux tricolores. Une demie chaussée sera barrée.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise STIEFVATER de Courcelles Lès Montbéliard, chargée des travaux et sous leur
responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 16 février 2023
L'adjoint à la Voirie et à la Circulation
Monsieur Jean-Marc ROBERT

